



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



19092563

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

28 JUN 2019

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0444 387 583**

Dénomination

(en entier) : **HEGER CHARLES-BERNARD**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE AGRICOLE**

Adresse complète du siège : **STERPISSE 126 5300 BONNEVILLE**

Objet de l'acte : Nomination d'un second gérant

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la S.Agr. HEGER CHARLES-BERNARD, dont le siège social est situé à 5300 BONNEVILLE, Sterpisse 126, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0444 387 583, qui s'est tenue le 19 juin 2019.

L'assemblée a été ouverte à 9 heure sous la présidence de Monsieur Charles-Bernard HEGER.

L'assemblée décide de nommer comme second gérant Monsieur Harold HEGER domiciliée à 5300 BONNEVILLE, Rue Sterpisse 126

Son mandat prend effet au 1er juillet 2019 et pour une durée indéterminée.

Conformément aux statuts, tout gérant est habilité à poser seul tous les actes de gestion et à représenter seul la société.

Le mandat du gérant qui vient d'être nommé est rémunéré.

La présente décision a été prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 11 heure, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Charles-Bernard HEGER

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 10/07/2019 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)